

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 20 fr. Trois mois... 12 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires... A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 15 c.

RESERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en fin de trimestre — poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Décembre 1877.

Nos ateliers étant fermés demain mardi, jour de Noël, le journal ne paraîtra pas.

Chronique générale.

Le nouveau mouvement administratif en préparation, et qui paraîtra dans une huitaine de jours, portera sur 275 sous-préfectures et 86 secrétariats généraux.

On parle d'une déclaration que ferait M. de Marcère pour démentir les insinuations de certains organes de la minorité, qui tendraient à faire supposer que les hommes actuellement au pouvoir voudraient favoriser le retour d'une monarchie constitutionnelle.

On annonce que M. de Marcère s'est engagé à nommer le sous-préfet que chaque député aura choisi pour son arrondissement.

A la bonne heure ! il y aura encore un certain nombre de sous-préfets conservateurs !

Mais la difficulté sera de choisir impartiallement les sous-préfets pour les arrondissements dont le député est invalide.

Le Président de la République a visité samedi le Champ-de-Mars avec MM. Du-

faure, Krantz, de Freycinet et Teisserenc de Bort. Des invitations avaient été lancées parmi les amis du nouveau pouvoir.

Le refus de quelques-uns des préfets d'accepter les postes auxquels ils ont été appelés va nécessiter la publication d'un mouvement préfectoral complémentaire.

Les choix sont faits par M. de Marcère, et l'état sera signé demain mardi au conseil des ministres.

Toutes les instances de M. Dufaure pour obtenir la dissolution du Comité des Dix-Huit ont échoué. Nous croyons savoir que M. Dufaure se refuserait, en de pareilles conditions, à conserver la présidence du conseil.

On dit que le cabinet s'est occupé du renouvellement des conseils municipaux dans le conseil tenu samedi place Vendôme, sous la présidence de M. Dufaure. Le Journal des Débats pense que les élections municipales se feront dans la première quinzaine du mois de janvier.

Le Moniteur a publié les informations suivantes :

« On élabore au ministère de l'intérieur une importante circulaire qui paraîtra sous peu au Journal officiel.

« Cette instruction affirmera le retour du gouvernement à la pratique des institutions parlementaires. Elle tracera la marche que devront suivre les préfets dans les mesures réparatrices à prendre pour effacer ou atténuer les conséquences des actes de l'administration du 16 mai.

« En ce qui concerne les municipalités, dont les choix sont à la disposition du gouvernement, on réinstallera, aussi vite que possible, les maires, adjoints et conseils suspendus. Si les conseils ont été dissous

pour faire place à des commissions municipales conservatrices, ces dernières seront remplacées par des commissions prises dans le sein des anciens conseils dont les maires révoqués deviendront les présidents naturels.

« Dans les communes dont les maires sont nommés par les conseillers municipaux, la situation est plus délicate. A moins d'une loi spéciale, les préfets seront sans action et ne pourront rendre l'administration aux anciens maires.

« M. de Marcère avait pensé dans le principe à faire rapporter simplement les décrets de dissolution des conseils municipaux. Ce procédé peu légal a dû être abandonné, et, dans sa circulaire, le ministre de l'intérieur fera appel à la patience des populations, en annonçant le dépôt d'une loi dès la rentrée des Chambres.

« Le vote de ce projet pourra seul permettre aux conseils municipaux des petites communes de réélire leurs maires révoqués avant le délai d'un an prévu par la législation actuelle.

« Les mesures les plus importantes que les préfets vont avoir à prendre concerneront la réouverture des cafés et cabarets fermés depuis le 16 mai, et le retour aux règles en usage à cette époque pour la vente des journaux et le colportage des publications diverses.

« La circulaire ministérielle prescrira aux nouveaux préfets d'annuler sans retard, par des arrêtés, ceux que leurs prédécesseurs avaient pu prendre dans un but de propagande électorale.

Régime parlementaire, municipalités et liberté des cabarets marchent donc de pair dans la sollicitude du cabinet ? La reprise des affaires républicaines implique, paraît-il, la réouverture des débits de boisson. On ne dira plus : « Quand le bâtiment va, tout va, » mais : « Quand le cabaret va, tout va. » Joli progrès !

Nous apprenons par l'Agence Havas que le ministre de l'instruction publique vient

d'adresser aux préfets une circulaire qui a reçu l'approbation du conseil, et dans laquelle il ordonne la réintégration dans leurs anciens postes des instituteurs révoqués ou frappés pour cause politique depuis le 16 mai.

Cette mesure ne s'étend, par conséquent, ni aux instituteurs qui ont été déplacés par suite de leurs convenances personnelles, ou qui, ayant été déplacés, demandent à rester dans le poste qu'ils occupent actuellement, ni à ceux qui ont été frappés pour cause d'indignité professionnelle.

La Lanterne, après avoir comparé les magistrats au commissaire que pendit Polichinelle (comparaison au nom de laquelle Polichinelle prend rang dans le parti républicain), déclare que le respect qu'elle a pour l'autorité est de l'hygiène. Nous nous bornons à citer la conclusion de cet article, qui montre bien que la soumission du pouvoir n'implique pas le désarmement des vainqueurs :

« Toutes les poursuites qu'on a pu commencer, tous les jugements qu'on a pu rendre n'ont pas empêché le Maréchal d'être réduit à la soumission.

« Quatre-vingt-trois préfets, impeccables hier, sont aujourd'hui révoqués et seront poursuivis demain.

« Et quant à la magistrature, quoique l'inamovibilité la protège et que M. Dufaure la défende, elle n'en a pas moins reçu, pour sa part, une atteinte plus cruelle encore : celle de l'amnistie.

« Car, il faut bien qu'on le sache, cette amnistie, que le gouvernement a lui-même demandée, n'est point un acte de clémence, d'indulgence, de pardon.

« C'est un acte de justice : c'est une satisfaction exigée par la conscience publique.

« Des jugements avaient été rendus dont la magistrature elle-même était embarrassée ; des poursuites étaient pendantes sur lesquelles la justice elle-même n'osait plus se prononcer, ne pouvant pas condamner

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN SPÉCULATEUR.

En ce temps d'idées positives et de calculs industriels, nous avons trop peu d'estime pour les plus purs et les meilleures jouissances de l'esprit. A peine avons-nous atteint à ces belles années de jeunesse décorées par les philosophes du nom d'âge de raison que nous rejetons loin de nous, avec un dédain superbe, les douces crédulités, les naïves conceptions, les imaginations magiques de notre enfance.

Nous détournons nos regards de la source féerique dont les eaux salubres nous rafraîchiraient et nous raviveraient, sur la route aride que nous allons parcourir.

Nous scellons la grotte des enchantements, et, pour ne point être troublés dans notre sagesse par de puérils scrupules, nous prenons à tâche de réprimer les émotions de notre cœur, sans songer qu'en le resserrant et l'endurcissant, nous nous privons des plus grandes grâces de Dieu.

Combien on pourrait citer d'hommes qui, dans le succès de leur essor ambitieux, dans l'éclat de la fortune qu'ils ont conquise, regrettent l'humble sphère qu'ils avaient désertée pour se lancer intrépidement dans une arène brillante, mais trompeuse. Je n'en citerai qu'un dont j'ai connu la première existence, puis les erreurs, et enfin l'heureuse conversion. Il s'appelait Roger Harrisson.

Dans son enfance, Roger était passionné pour les contes de fées et les légendes. Plus tard, il lisait encore de temps à autre quelques compositions poétiques. Mais ensuite, il en vint peu à peu à écarter les livres qui l'avaient charmé.

Il était l'époux d'une femme gracieuse, bonne, intelligente, qui aimait à placer dans les rayons de sa bibliothèque, à poser sur sa table les meilleures œuvres de la littérature ancienne et moderne.

« Faiblesse de femme ! » se disait-il, et il s'enorgueillissait de ne plus sentir en lui le goût de ces plaisirs futiles.

Roger demeurait aux environs de Londres, dans un joli village ; il faisait partie d'une communauté de braves gens unis les uns aux autres par un sentiment sincère d'estime et de confiance réciproques.

Chacun d'eux connaissait, dans ses plus petits détails, la maison de son voisin, et savait ce qu'il pouvait y demander au besoin.

Si l'un d'eux achetait un nouvel ustensile de

cuisine, les autres ne songeaient plus à faire les mêmes emplettes ; car ils étaient assurés que dès qu'ils en exprimeraient le désir, cet ustensile leur serait prêté.

Un jour, M^{me} Smith, surprise par l'arrivée de quelques amis, pria M^{me} Johnson de vouloir bien lui donner un lit pour une nuit ou deux.

Le lendemain, M^{me} Smith rendait un autre service à M^{me} Johnson.

Elle possédait une théière en argent qui circulait perpétuellement dans toutes les habitations de la petite colonie.

De son côté, M^{me} Marie Harrisson, la femme de Roger, avait un service de porcelaine sans lequel pas un de ses voisins n'aurait cru pouvoir décemment célébrer un anniversaire.

On observait de même, entre les divers membres de cette simple et honnête communauté, un échange continu de livres et de cahiers de musique.

Les revues et les journaux faisaient surtout de nombreux trajets, et ne revenaient entre les mains de leur légitime propriétaire qu'après une longue pérégrination.

Cependant les cinquante-deux semaines de l'année ne s'écoulaient pas sans que de temps à autre quelque petit sentiment jaloux s'éveillât au milieu de cette aimable harmonie.

Parfois, M^{me} Girlish remarquait d'un petit air

pincé que sa voisine, M^{me} Fairface, renouvelait fréquemment ses chapeaux ; une autre fois, une économe mère de famille remarquait aussi que M^{me} Harrisson ne portait que des robes en soie qui devaient coûter fort cher.

Mais ces petites ébullitions d'amour-propre n'étaient pas de longue durée et n'enfantaient point de rivalités hostiles.

Les bonnes voisines continuaient à se fréquenter amicalement, et à se réunir l'hiver, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, pour chanter et danser ou hâter quelque travail destiné aux pauvres, tandis que l'une d'elles faisait une lecture à haute voix.

L'été, on organisait ordinairement deux ou trois pique-niques dans un beau bois appelé Fairy-Dell.

Là, chacun cherchait à se distinguer par son tribut, par le choix de ses vins, par la belle copulence d'un dindon rôti ou l'énorme rotondité d'un homard.

Sous les verts rameaux de chênes, les jeunes gens et les jeunes filles chantaient et dansaient ; les hommes graves, condamnés par leurs femmes à mettre de côté le souci des affaires, échappaient de leur mieux à cette défense en se retirant à l'écart pour s'entretenir du mouvement de la politique et des nouvelles découvertes de l'industrie, tandis que les mères, suivant d'un oeil à la fois inquiet et joyeux leurs enfants courant et jouant sur

les prévenus innocents, ne voulant pas, en acquittant les prévenus, condamner leurs juges.

» Ce n'est donc pas aux condamnés que s'adresse la faveur de l'amnistie ;

» C'est aux jugements qui les ont condamnés. »

Allons, voilà les magistrats soumis à l'amnistie Est-ce que décidément M. Du faure, avec son projet, a voulu détourner de ses mains octogénaires les menottes de Bolâtre ? L'indulgence de la *Lanterne* est plus insultante que ses injures. Les préfets, au moins, seront poursuivis. Cela vaut mieux.

Dans un récent entretien de M. Batbie avec un haut personnage de l'armée, il lui expliquait que si M. d'Audiffret-Pasquier n'était pas intervenu brusquement auprès du Maréchal, le 14 décembre au soir, en lui représentant les constitutionnels du Sénat comme disposés à lui refuser tout ce qu'il demanderait, la constitution du ministère Batbie, qui était achevée, pouvait paraître le lendemain à l'*Officiel* et changer complètement de face la situation politique du gouvernement, parce que le Maréchal avait accepté tout ce qui avait été proposé.

On peut donc affirmer aujourd'hui que c'est sous l'influence et par les conseils de M. d'Audiffret-Pasquier que le Maréchal a renoncé à tous ses engagements précédents.

Nous empruntons au *Journal des Débats* les notes suivantes sur les travaux de la Chambre des députés depuis le 6 novembre jusqu'au 18 décembre :

« Avant de se séparer, la Chambre des députés a validé 114 de ses membres, dont un seul, M. Jules Grévy, élu deux fois. L'option de M. Grévy pour Dôle a rendu nulle la validation de son élection à Paris, et le nombre des validations prononcées est ainsi réduit à 113.

» La vérification des pouvoirs a commencé dès le 8 novembre. Dans la séance de jour la Chambre prononça 38 validations, et dans la séance de nuit 126. Le lendemain, 9 novembre, le nombre des députés validés fut porté à 293, et la Chambre se trouva en état de se constituer. Le membre qui fut vérifié le 267^e et acheva la majorité nécessaire est M. Menier. Le premier membre validé de la droite est M. l'amiral Touchard, qui n'avait pas d'affiches blanches.

» C'est dans la séance du 16 novembre que le travail de la vérification des pouvoirs a pu seulement être repris. La Chambre valida 26 députés ce jour-là, dont plusieurs candidats officiels, en commençant par M. Dréolle. Le 17, 26 autres députés furent validés ; en outre, un ajournement fut prononcé sur la discussion de l'élection de M. Reille. Le 19, il n'y a eu que 2 validations, la séance ayant été consacrée au débat relatif aux bulletins gommés, dont certaines commissions de recensement n'avaient pas tenu compte. Le reste des validations s'est ainsi réparti : 19 le 22 novembre, 2 le 24, 8

le 26, 10 le 27, 4 le 30, — le 29 avait été prononcée la première invalidation, celle de M. Gorsse, — 3 le 1^{er} décembre, 4 le 3, 5 le 6, 3 le 8, 4 le 13, 2 le 14, 2 le 15 et 3 le 18.

» Les députés invalidés, au nombre de 7, sont MM. Gorsse, député d'Alby, élu à la place de M. Cavalé, député républicain sortant ; de Gelcen, député de Prades, élu à la place de M. Escanyé ; M. J. Raynaud, député de la 2^e circonscription de Périgueux, élu contre M. Chavoix ; Ricot, député de Lure, élu contre M. Marquiset ; de Laborde, député de Saint-Sever, élu contre M. Sourigues ; de Rabiers du Villars, député de Castellane, élu à la place de M. Arthur Picard, et Bontoux, député du Gap, élu à la place de M. Cyprien Chaix.

» Les députés ajournés jusqu'à la fin des travaux de la commission d'enquête sont au nombre de 6, savoir : MM. Réille, député de Castres ; Levallant du Douët, député de la 3^e circonscription du Havre ; de Fourtoul, député de Ribérac ; de La Rochejacquelein, député de Bressuire ; Jolibois, député de la 2^e circonscription de Saintes, et Jérôme David, député de Bazas.

» Il reste à vérifier les pouvoirs de 107 députés. »

Le *Journal des Débats* ne compte que sept invalidations ; il y en a dix, car il est impossible de ne point élever dans cette catégorie les votes qui excluent de la Chambre M. le comte de Lagrange élu à Lectoure, M. Rouxin élu à Saint-Servan et M. Escourbaniès élu à Mauriac.

Ce qui frappe dans cette statistique et qui démontre très-clairement l'esprit étroit et rancunier de la majorité républicaine, c'est le stock énorme de vérifications à faire après quarante-deux jours de travaux.

Les cent sept députés qui restent à valider appartiennent tous à la minorité sauf un, M. de Girardin, élu la semaine dernière, et les députés des colonies dont le dossier n'est pas encore parvenu à la questure.

Et nunc erudimini !

LES TROIS NUANCES BONAPARTISTES.

Les bonapartistes ne paraissent pas parfaitement d'accord entre eux. L'*Ordre* déclarait solennellement ces jours derniers que les bonapartistes se retireraient de l'union conservatrice. Il revient aujourd'hui sur ce sujet ; il dit par la plume de M. Jules Amigues, député du Nord : « La campagne malheureuse du 16 mai interdit une fois pour toutes, aux impérialistes, toute alliance qui altère ou oblitère leur principe.

Les bonapartistes renoncent donc à jamais à s'unir aux partisans de la monarchie, sous prétexte que cette alliance altère ou oblitère leurs principes. Une alliance avec les radicaux donnerait-elle, au contraire, à ce même principe un nouveau lustre ?

L'*Ordre* nous dit que le parti impérialiste reste seul debout en face du parti républicain, et qu'une suprême bataille s'engagera entre ces deux partis, « les deux seuls entre

lesquels puissent hésiter et choisir une conscience française. » L'organe officiel du bonapartisme ajoute :

« Mais qui sait ? Avant de se livrer l'un à l'autre la dernière bataille, peut-être ces deux moitiés de la démocratie auront-elles, non point à confondre leurs rangs, mais à resserrer leurs phalanges pour contenir et réduire un commun adversaire.

» Ce jour-là, le parti impérialiste sera le premier en bataille, et le parti républicain pourra reconnaître à ce signe que le 16 mai est bien fini. »

Si le Maréchal appelait encore une fois les conservateurs à lutter contre le radicalisme, les bonapartistes officiels renouvelleraient leurs phalanges aux phalanges radicales ; ils seraient même les premiers en bataille. Ces bonapartistes renoncent à passer pour conservateurs, ils se montrent ce qu'ils sont, des révolutionnaires. Nous ne nous en plaignons pas.

Un autre député bonapartiste, M. Dugué de la Fauconnerie, émet un avis différent. La France, dit-il, a voulu la République, inclinons-nous respectueusement, et accordons au nouveau gouvernement « le concours de nos conseils désintéressés. »

« Si, ajoute-t-il, la République sage, réformatrice, rassurante, est possible en France, elle s'établira malgré nous. Le pays persistera dans sa volonté actuelle et nous devons nous incliner en vertu de notre principe... »

» Je ne suis ni converti à l'opinion qui a la majorité, ni disposé à la combattre systématiquement.

» ... Sous l'Empire, en 1870, M. Gambetta, dans un discours sur le suffrage universel, admettait l'hypothèse d'une décision future du pays en faveur de la République et demandait à la majorité du Corps législatif : « Vous inclinerez-vous ?... »

» Je me levai et je dis à M. Gambetta que cela était de toute évidence, attendu que pour nous le droit divin c'était la volonté du peuple. »

M. Paul de Cassagnac, également député bonapartiste, donne encore une autre note :

« Le gouvernement actuel, dit-il dans le *Pays*, n'est plus notre gouvernement depuis que le maréchal de Mac-Mahon est mort, enlevé d'une façon si triste et si dramatique à ses amis dévoués du 16 mai.

» C'est un gouvernement hostile, malveillant, haineux contre nous.

» Il nous aura donc comme adversaires prudents, mais implacables.

» Il faut n'attendre du gouvernement actuel aucun procédé courtois, aucun procédé galant à notre endroit.

» Nous le savons et nous trouvons bien plus franc, bien plus honnête, de lui dire tout haut ce que nous pensons tout bas, à savoir que dans aucun cas il ne peut compter sur nous.

» S'il nous est même possible, en aidant un peu, de le faire glisser sur la pente, nous ne nous en priverons pas.

» Nous le disions il y a quelque temps,

l'alliance conservatrice n'existe plus, en tant que communion politique, en tant qu'accord cimenté éternellement par l'estime mutuelle, nous l'espérons, pour toutes les occasions où les royalistes et les impérialistes auront besoin de s'aider en dehors des questions dynastiques.

» Le parti de l'Empire a repris son drapeau.

» Il a remis sa cocarde au chapeau. »

Il y a donc trois nuances dans le parti impérialiste ; elles sont représentées à la Chambre par M. Rouher, M. Dugué de la Fauconnerie et M. P. de Cassagnac, et dans la presse par l'*Ordre*, l'*Estafette* et le *Pays*.

On écrit de Bruxelles à la *Défense* : « La nouvelle que publie l'*Estafette* est une mystification.

» Je m'étonne que la presse française prenne au sérieux des racontars aussi absurdes. Les « négociations qui se poursuivent en dehors du ministère belge » n'ont jamais existé que dans l'imagination fantaisiste de certains correspondants. Nous avons ainsi à Bruxelles la chance de posséder toute une tribu de courtisanes qui se sont donné pour spécialité de cultiver la nouvelle à sensation et de lancer le canard.

» Enfin vous aurez une idée exacte de l'importance qu'il faut attacher aux informations du *Temps* lorsque vous saurez que le correspondant de ce journal est M. Duboscq, rédacteur de la *Chronique belge*, auteur de plusieurs vaudevilles !

» Ne croyez pas que le roi Léopold II, toujours si prudent, si réservé, et qui se tient en dehors des luttes des partis, irait se mêler des affaires d'un grand pays comme la France ; il a trop de tact et de clairvoyance pour se permettre une démarche que nos voisins auraient pu fort justement qualifier d'irrégulière et d'impertinente. »

Etranger.

AFFAIRES D'ORIENT.

Le *Cittadino* de Trieste présage que les prochains événements dans la presqu'île des Balkans forceront le comte Andrassy à sortir de la réserve si sagement observée jusqu'à présent.

Les Serbes viennent de s'emparer de la ville de Procopolje, et le colonel Horvatch a fait sa jonction avec un corps russe.

Il est donc évident que la campagne continue et sera poussée activement si les néiges ne viennent pas l'arrêter.

D'après le *Daily Telegraph*, le plan des Russes serait le suivant :

Le czarévitch, qui a maintenant sous ses ordres à peu près 80,000 hommes, attaquerait de front le quadrilatère, ou du moins la place de Routschouck, pendant que Zimmernann, qui commande le corps de la

voire fortune.

— Vous croyez ? répondit en riant Roger, intérieurement flatté de ce que Marie lui disait de sa fortune.

— Oui, mon bon Roger, et rappelez-vous cette maxime de notre grand poète Shakespeare :

— Ah ! s'écria, d'un ton de mauvais humour, le rigoureux financier, allons-nous en revenir encore aux divagations de ce vieil écrivain. Je pense qu'après avoir détruit son livre, il n'en serait plus question.

A ces mots, la jeune femme rougit. Elle se souvenait que son mari avait lacéré et brûlé les feuillets de quelques-uns de ses livres favoris, notamment de Shakespeare, et ne voulait point lui en faire un reproche.

— Je pense, reprit-elle doucement, qu'il y a dans notre vie une sorte de balance, et que, lorsque notre bonheur est monté très-haut, nous sommes exposés à le voir redescendre dans une grande proportion. Nous voilà parvenus à une assez grande prospérité. Je n'en demande pas plus. Je voudrais seulement en rester là. L'argent ne se décuple point comme le grain de blé qu'on sème dans un bon terrain. Il se déplace, il passe de main en main ; et, en somme, ce que l'un gagne, il faut qu'un autre le perde. Voilà ce qui m'inquiète.

— Roger, mon ami, lui dit-elle, je voudrais que vous fussiez satisfait de ce que vous avez gagné et résolu à vous arrêter dans votre ambition. Songez que vous voilà riche, plus riche que vous n'aviez jamais espéré l'être, et que c'est à présent une assez grande tâche pour vous de régir

le gazon.

On revenait le plus tard possible de cette heureuse excursion, et on ne se quittait pas sans se répéter qu'on espérait bien passer encore plus d'une autre belle journée dans le Fairy-Dell.

Roger était considéré depuis longtemps comme le plus riche habitant du village.

Quelques lucratives entreprises avaient encore accru son capital, et un jour vint où ses voisins remarquèrent en lui divers changements qu'ils ne pouvaient attribuer qu'à l'agrandissement de sa fortune.

Il n'appelait plus comme autrefois sa femme par son simple nom de Marie ; il l'appelait M^{lle} Harrison.

Il disait à tout instant que sa maison était trop petite et trop mal située ; il voulait en construire une plus belle sur un plus haut emplacement.

Il s'inscrivait généreusement dans toutes les œuvres de bienfaisance ; mais il défendait au mendiant de s'arrêter à sa porte, et ne répondait pas au salut du paysan.

Les pauvres commençaient à le redouter, et les gens du peuple à dire qu'il était fier de ses écus.

A cette époque, la fièvre de la spéculation, une sorte de fièvre épidémique, éclata en Angleterre.

Chacun avait l'ambition d'être riche, chacun voulait le devenir rapidement.

Les chemins de fer étaient un inépuisable Pé-

tole ; les rails, à peine sortis des mains du forgeron, semblaient se transformer en barres d'or.

La contagion atteignit les hommes qui jusque-là s'étaient montrés les plus sensés aussi bien que les plus aventureux, et l'on en vint à regarder comme des êtres fort peu dignes d'estime ceux qui ne réussissaient pas à gagner en peu de temps des sommes considérables ; car les programmes publiés dans les journaux démontraient, de la façon la plus péremptoire et la plus généreuse, que rien n'était plus simple et facile.

Roger justifia par son exemple ces pompeuses annonces.

Il se jeta dans le torrent de la spéculation et y pêcha des trésors.

Il devint riche, très-riche, à la grande surprise de ses candides voisins, qui ne pouvaient comprendre comment celui qui naguère vivait à peu près comme eux, qui empruntait pour un dîner leur vaisselle ou leur batterie de cuisine, avait fait pour s'élever tout à coup dans des proportions si colossales au-dessus de leur niveau.

Ils voulurent l'imiter, mais ils échouèrent dans leurs tentatives.

Alors, le considérant comme un de ces rares favoris du sort à qui tout réussit et avec lesquels on ne peut rivaliser, ils l'enviaient ou l'admiraient, et n'osaient plus le traiter familièrement comme autrefois.

Dobrodja, le menacerait à l'est, — obligeant ainsi l'armée de Suleiman à faire face de deux côtés.

Sophia serait attaquée par les 50,000 hommes du général Gourko, et tourné par le corps serbe qui débouche de Novi-Bazar.

Une fois cette ville au pouvoir des Russes, la Roumélie serait ouverte à l'Ouest, le défilé de Chipka serait pris à revers, et l'armée du centre, aux ordres du grand-duc Nicolas, forte de 60,000 hommes au moins, ferait irruption au cœur de la province, poussant droit sur Andrinople.

Quant à l'armée roumaine qui doit coopérer avec l'autre moitié de l'armée serbe, on ne sait si elle attaquera Widdin ou si elle appuyera le mouvement sur Sophia.

Quoi qu'il en soit, la continuation de la lutte paraît décidée, autant que les rigueurs de la saison le permettent.

L'Europe assistera-t-elle, comme jusqu'ici, les bras croisés, à cette nouvelle campagne qui menace toutes les possessions ottomanes dans notre continent?

Chronique militaire.

Par décret en date du 10 décembre 1877, les modifications suivantes ont été apportées à l'organisation de la direction générale du personnel et du matériel au ministère de la guerre, savoir :

Il est créé dans le premier service de cette direction générale un bureau de l'instruction technique et du matériel particulier de l'arme de l'infanterie.

Le bureau des états-majors, des personnels administratifs et des Ecoles militaires est supprimé.

Les états-majors et les Ecoles militaires sont répartis entre le bureau de la correspondance générale et le bureau de l'instruction et du matériel de l'infanterie.

Il est créé également un bureau des personnels administratifs et des transports généraux, qui fera partie des services administratifs.

Ces dispositions sont exécutoires à dater du 4^e janvier 1878.

On annonce qu'une proposition sera faite à la Chambre pour demander la suppression de tous les aumôniers de l'armée de terre.

Cette suppression deviendrait générale à partir du 4^e mars prochain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

D'après les tableaux annexés à la loi de finances votée par les Chambres, le principal de la contribution foncière, pour 1878, en Maine-et-Loire, est de 2,734,182 fr.; la contribution personnelle et mobilière de 500,182 fr.; la contribution des portes et fenêtres de 172,235 fr.

MM. le comte de Grimouard, sous-préfet de Cholet, de Villers, sous-préfet de Segré, de Clebsattel, sous-préfet de Baugé, ont envoyé leurs démissions.

Poitiers. — Jeudi a succombé, à l'Hôtel-Dieu de Poitiers, un militaire de la garnison d'artillerie, le sieur Guerry, qui, la nuit de la Sainte-Barbe, à 1 heure du matin, avait reçu, au fourbourg de Montbernage, un coup de sabre à la tête, au milieu d'une rixe à laquelle il assistait sans y être en cause.

Une enquête est ouverte au sujet de ce malheur.

Un horrible accident est arrivé jeudi matin au Moulin-Apparent, à Poitiers. Un malheureux jeune homme de 18 à 19 ans, nommé Alexandre Delaroe, ouvrier corroyeur chez M. Lavergne, étant occupé dans un séchoir, situé au deuxième étage, fut précipité dans une trappe ouverte, et est venu tomber la tête la première au rez-de-chaussée.

La mort a été instantanée, car dans cette épouvantable chute le pauvre garçon avait eu la tête brisée.

Le Mans. — A Pontlieue, près du Mans, un ouvrier terrassier du nom d'Alphonse Morin a tué à coups de pioche un de ses camarades, Louis Hervé, avec qui il travaillait au fond d'une carrière.

On ignore comment les faits se sont passés, personne n'ayant été témoin du crime. C'est la belle-sœur de la victime qui, la première, a découvert le crime.

Morin prétend qu'il était ivre, ainsi que son camarade, et que ce dernier est tombé du haut de la carrière dans le fond, où il s'est mis dans l'état où on l'a trouvé.

Louis a une large blessure à la tête et un grand nombre d'autres sur le corps.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 décembre 1877.

Versements de 67 déposants (16 nouveaux), 10,697 fr. 22 c.

Remboursements, 8,661 fr. 53 c.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Bibliographie.

LA NATURE, Revue des Sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, journal hebdomadaire illustré. — G. Tissandier, rédacteur en chef (1).

Par le temps de matérialisme où nous vivons, alors que les doctrines les plus malsaines et la science frelatée trouvent de trop nombreux adhérents et des propagateurs plus ou moins convaincus, il est vraiment agréable de pouvoir recommander une publication exempte de cette funeste contagion. A ce titre, la Nature peut prendre place, à bon droit, parmi les ouvrages d'éducation

(1) G. Masson, éditeur, 10, rue Hautefeuille, Paris. 9 volumes parus, chacun vendu séparément 10 fr. broché; 13 fr. 50, relié avec luxe. — Abonnement annuel, Paris, 20 fr.; dép., 25 fr.

recommandables, et une notoriété de bon aloi lui est légitimement acquise.

Depuis plus de deux ans, d'ailleurs, ce recueil est admis régulièrement dans les bibliothèques des maisons d'enseignement secondaire, et une souscription du ministère de l'instruction publique en a doté de même les bibliothèques populaires.

Au point de vue de l'exécution, ce journal tient exactement les promesses de son titre. Chaque fascicule hebdomadaire contient une série d'articles de fond ayant trait ordinairement aux mille questions si variées des sciences physiques ou naturelles et à l'application industrielle des procédés ou des découvertes de la science. En outre, une chronique, nourrie de faits, étudie plus sommairement l'actualité quotidienne et se complète par l'analyse des réunions que tiennent périodiquement les sociétés savantes.

Les livraisons hebdomadaires sont réunies à la fin du semestre, et chaque année comprend ainsi deux volumes où sont condensées les questions scientifiques de tout ordre étudiées pendant les douze mois écoulés.

Comme particularité intéressante, on peut signaler encore le tableau récapitulatif de météorologie publié à la fin de chaque mois et formé de la réunion des cartes quotidiennes où sont indiquées les courbes de pression barométrique.

De nombreuses gravures intercalées dans le texte donnent à ce recueil un aspect avenant qui fait trop souvent défaut à nos livres de science. Ces illustrations permettent de choisir, au besoin, comme cadeaux d'étrennes, le volume de la Nature ou l'abonnement à l'année courante. Etrennes sérieuses, d'ailleurs, puisque les deux volumes de 1877, par exemple, mettent le lecteur au courant de tout le mouvement scientifique de l'année, au double point de vue théorique et pratique.

F. D.

(Extrait du journal le Monde.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 24 décembre 1877.

LE SOURD OU L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Langlé, musique d'ADAM.

Distribution. — Le chevalier d'Orbe, MM. Davy; Doliban, propriétaire, Simon; Danières, son futur gendre, Boulanger; Pétronille, servante, Mmes Lelong; M^{lle} Legras, maîtresse d'auberge, Angé; M^{lle} Isidore, d'Orbe, E. Simon; M^{lle} Joséphine Doliban, Valérie.

Le Moulin Joli

Opérette en 1 acte, paroles de Clairville, musique de VARNÉY.

Distribution. — Gaston, M^{lle} Lévy-Brun; Maître Placide, son gouverneur, M. Boulanger; Nivelles, filleule de Placide, M^{lle} Letemple; Pâquerette, id., M^{lle} E. Simon.

LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérette en 1 acte, paroles de Clairville, musique d'OFFENBACH.

Distribution. — Guillaume, M. Davy; Catherine,

Mmes R. Lelong; Fanchette, Lévy-Brun; Denise, E. Simon; un garde-champêtre, M. Guiraud.

Ordre du spectacle : 1^o le Mariage; 2^o le Sourd; 3^o le Moulin Joli.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{lle} THIAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

L'intéressant numéro que l'Univers illustré a publié la semaine dernière mérite d'être signalé à l'attention de nos lecteurs. Voici les principaux sujets qu'il fait passer sous nos yeux :

La Fête de Sainte-Barbe, à Vincennes; le Banquet d'Hernani, offert par Victor Hugo à la presse; les Scènes principales d'Une Cause célèbre, ce drame qui obtient en ce moment un si grand succès à l'Ambigu; le Portrait du docteur Barthe, récemment décédé; l'Empereur Alexandre II au camp de Plewna, etc., etc. On voit à quel point cet excellent journal est attrayant et varié. Nous pouvons ajouter que la partie littéraire de l'Univers illustré est à la hauteur de sa partie artistique.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux NOUVELLES PRIMES offertes par l'Univers Illustré à ses abonnés, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr.; six mois, 14 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Sous ce titre piquant : Comment on devient Sorcier, la librairie Calmann Lévy vient de faire paraître une œuvre de Robert-Houdin qui sera lue avec un vif intérêt. Non-seulement elle est instructive et amusante en ce qu'elle révèle les prestigieux secrets de l'habile enchanteur, mais encore, grâce aux dessins qui en accompagnent le texte, elle permet aux gens du monde de mettre eux-mêmes en pratique ce que Robert-Houdin appelait modestement ses trucs. Tous les amateurs de prestidigitation étudieront pour leur agrément personnel et celui de leur entourage les nombreux chapitres relatifs aux divers procédés d'escamotage et à l'exécution des tours de cartes.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Plus de 50 ans de succès. Preuves sur M. Goutard-Simon, à Saumur (Maine-et-Loire), affaibli.

Aux ASTHMATIQUES

L'Asthme, la Toux, l'Oppression, guérison assurée par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Ferrière Vidame (Maine-et-Loire) 15 ans de succès des milliers de cures. Brochure gratis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA VILLE DE PARIS

Grands Magasins de Nouveautés

et de

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

PLACE SAINT-PIERRE, PRÈS L'ÉGLISE

SAUMUR

Vêtements hiver, très-chauds, doublés et non doublés.
Vareuses Water, Jaquettes, Pantalons et Gilets Haute Nouveauté.
Redingotes et Habits pour mariages.

Pardessus, Houppelandes, Cabans.
Robes de chambre, Uniformes de colléges.
Caoutchoucs vulcanisés, réellement imperméables.

CHAPEAUX ET CASQUETTES

A l'occasion des ÉTRENNES, nous ferons une très-grande réduction sur les articles d'hiver, tels que : Fantaisies pour Robes, Vêtements de Dames, Fourrures, Foulards, Peignoirs, etc.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e BABIN, notaire à Tigné.

VENTE

Aux enchères publiques et sur baisse de mises à prix, D'UN CORPS DE BATIMENTS ET DE PLUSIEURS MORCEAUX DE TERRE, PRÈS ET VIGNES

Situés dans les communes d'Aubigné-Briand et de Montilliers.

Dépendant de la succession bénéficiaire (du sieur BLIS COURANT, en son vivant cultivateur à Aubigné-Briand.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche six janvier mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, à la Mairie d'Aubigné-Briand, par le ministère de M^e BABIN, notaire à Tigné, commis à cet effet.

On fait savoir qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le huit décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré; Et à la requête de :

1^o M^{me} Marie Courant, épouse de M. Pierre Chévrier, fermier, demeurant à Aubigné-Briand, et celui-ci pour assister et autoriser son épouse;
2^o M^{me} Elise Courant, épouse de M. Alexis Bousseau, fermier, demeurant à Retaure, commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres), et celui-ci pour assister et autoriser son épouse;

Les dames Chévrier et Bousseau agissant en qualité d'héritières, sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Elie Courant, leur père, décédé à Aubigné-Briand, le vingt-neuf juillet mil huit cent soixante-dix-sept, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite au greffe du tribunal civil de Saumur;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville;

Il sera procédé, le dimanche six janvier mil huit cent soixante-dix-huit, à midi, à la Mairie d'Aubigné-Briand, par le ministère de M^e Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, et sur baisse de mises à prix, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Immeubles situés en la commune d'Aubigné-Briand.

1^{er} lot.

Section A, numéro 532, les Brouardières ou Grolay, bâtiments sol et cour, contenant deux ares, ci. » h. 2 a. » c.

Section A, numéro 533, les Brouardières ou Grolay, sol et cour, contenant deux ares, ci. » 2 »

Section A, numéro 534, les Brouardières, grange, écurie et sol, contenant trois ares dix centiares, ci. » 3 10

Total. » 7 10

Section A, numéro 535, les Brouardières, jardin, contenant un are cinquante centiares, ci. 1 a. 50 c.

Section A, numéro 536, les Brouardières, jardin, contenant un are, ci. 1 »

Section A, numéro 537, les Brouardières, jardin, contenant trois ares vingt centiares, ci. 3 20

Total. 5 70 » 5 70

Section A, numéro 525, le Grolay, terre, contenant treize ares cinquante centiares, ci. 13 a. 50 c.

Section A, numéro 526, le Grolay, terre, contenant trente-sept ares cinquante centiares, ci. 37 50

Section A, numéro 527, le Grolay, terre, contenant huit ares dix centiares, ci. 8 10

Section A, numéro 529, le Grolay, terre, contenant sept ares quatre-vingts centiares, ci. 7 80

Section A, numéro 530, le Grolay, terre, contenant vingt-deux ares dix centiares, ci. 22 10

Section A, numéro 531, le Grolay, terre, contenant cinq ares, ci. 5 »

Total. 94 » » 94 »

Section A, numéro 538, les Brouardières, pré, contenant trois ares vingt centiares, ci. 3 a. 20 c.

Section A, numéro 539 p, les Brouardières, pré, contenant deux ares, ci. 2 »

Total. 5 20 » 5 20

Section A, numéro 540, les Brouardières, cour et écurie, contenant sept ares, ci. 7 a. » c.

Section A, numéro 541, Billarderie, terre, contenant deux ares quarante centiares, ci. 2 40

Section A, numéro 542, Billarderie, terre, contenant six ares trente centiares, ci. 6 30

Section A, numéro 543, Billarderie, terre, contenant six ares, ci. 6 »

Section A, numéro 544, Billarderie, terre, contenant sept ares, ci. 7 »

Total. 28 70 » 28 70

Ensemble. 1 45 90

Ces objets forment un ensemble qui joint au midi Gautreau, Taillée et autres, et au nord un chemin. Mise à prix, cinq mille trois cents francs, ci. 5,300 »

2^e lot.

Section A, numéro 449, les Varennes, terre, contenant dix-huit ares, ci. 18 »

Section A, numéro 450, les Varennes, terre, contenant quatorze ares soixante centiares, ci. 14 60

Total, trente-deux ares soixante centiares, ci. 32 60 » 32 60

Joignant au nord un chemin, au couchant les jardins des Brouardières, ci-dessus décrits. Mise à prix, sept cent francs, ci. 700 »

3^e lot.

Section A, numéro 676, les Graffaux, pré, contenant neuf ares quarante centiares, ci. 9 40 » 9 40

Joignant au midi le pré des Brouardières, au couchant Gautreau et M. Treton. Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

4^e lot.

Section A, numéro 446, les Varennes, pré, contenant quatre ares cinquante centiares, ci. 4 50 » 4 50

Joignant au nord Brisset, au midi Guillié. Mise à prix, cent dix francs, ci. 110 »

A reporter. 1 92 40

A reporter. 6,310 »

Report. 1 92 40
Report. 6,310 »

5^e lot.

Section A, numéro 444, le Vaucelier, terre et vigne, contenant vingt-sept ares cinquante centiares, ci. 27 50 » 27 50

Joignant au levant M. Guibourd, au midi Guillié. Mise à prix, cinq cent quarante francs, ci. 540 »

6^e lot.

Section A, numéro 514, le Grolay, terre, contenant trois ares quatre-vingt centiares, ci. 3 80 » 3 80

Joignant au midi Gasnaill, au nord M. Leroy. Mise à prix, soixante dix francs, ci. 70 »

Immeubles, situés commune de Montilliers.

7^e lot.

Section B, polygone 1, numéro 11, Hautes-Mulonnieres, vigne, contenant cinq ares vingt centiares, ci. 5 20

Section B, polygone 1, numéro 23, Hautes-Mulonnieres, vigne, contenant deux ares quatre-vingt-dix centiares, ci. 2 90

Section B, polygone 1, numéro 24, Hautes-Mulonnieres, vigne, contenant trois ares, ci. 3 »

Total, onze ares dix centiares, ci. 11 10 » 11 10

Joignant au levant héritiers Malignon, et au nord Viet. Mise à prix, deux cents francs, ci. 200 »

8^e lot.

Section B, polygone 1, numéro 190, Hautes-Mulonnieres, vigne, contenant trois ares soixante centiares, ci. 3 60 » 3 60

Joignant au midi et au nord Hatton. Mise à prix, cinquante francs, ci. 50 »

9^e lot.

Section B, polygone 2, numéro 47, le Gas-Chizay ou les Grilles, terre, contenant trente ares centiares, ci. 30 30 » 30 30

Joignant au couchant les héritiers Gabillard, et au nord Viet. Mise à prix, cinq cent quatre-vingt francs, ci. 580 »

Total de la contenance, deux hectares soixante-trois ares cinquante centiares, ci. 2 63 50

Total des mises à prix, sept mille sept cent cinquante francs, ci. 7,750 »

Faculté a été réservée par le jugement de réunir deux ou plusieurs lots en un seul.

S'adresser, pour les renseignements : 1^o A M^e BABIN, notaire à Tigné; 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière, numéro 12. Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le vingt-un décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

Enregistré à Saumur, le décembre mil huit cent soixante-dix-sept, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

L. PALUSTRE.

BEAUREPAIRE.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Paiement immédiat de tous les coupons échéant en janvier 1878, sous escompte de 5 0/0. (662)

Etude de M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame.

A VENDRE

A L'AMIABLE, En totalité ou par lots.

UNE PROPRIÉTÉ

Nommée la PACAUDIÈRE, Située dans la commune des Verchers, et, par extension, en celle de Concourson, actuellement exploitée par le fermier Guyard, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, vignes et bois taillis, d'une contenance totale de 8 hectares 34 ares 74 centiares.

S'adresser audit M^e JOLLY, notaire. (674)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

7,000 FRANCS A PLACER

A RENTE VIAGÈRE. S'adresser audit notaire. (646)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878, PORTION DE MAISON

AVEC MAGASIN ET SALON, Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT

Rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD, aux bains. (632)

A VENDRE

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance à Noël 1877.

Le MOULIN GEORGET

Situé sur les Châteaux, à Saumur. Beaux logements et jardin. Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.

S'adresser à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER

DE SUITE UN FONDS DE BOUCHERIE

Situé à Dampierre. S'adresser à M. COULON, à Dampierre. (671)

A CÉDER

UN TRÈS-BON CAFÉ Bien achalandé.

ANCIEN CAFÉ HENRI Rue d'Orléans, n^o 42, Saumur. S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (631)

A LOUER

PRÉSENTMENT, PORTION DE MAISON

AVEC CAVE ET JARDIN Sise montée du Fort. S'adresser à la Retraite. (632)

Etude de M^e ALEXIS THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

M^e THUBÉ a l'honneur d'annoncer au public que son installation au poste de receveur en dépôt de l'impôt sur le revenu lui confère, pour être rendu aux enchères, à la salle des ventes, située rue d'Orléans, 55, en face l'hôtel de Londres. (649)

LE CABINET DE M. G. ROUSSEAU est transféré rue du Palais-de-Justice, n^o 5. A partir du 15 décembre 1877. (662)

Plus d'Ardoises enlevées par le vent.

GOSTEAU

COUVREUR, breveté s. g. d. g. S'engage à faire des travaux de couverture à 3 francs 50 le mètre carré, système économique, et joints souverts. (665)

LIBRAIRIE

E. MILON et Fils

DÉPÔT UNIQUE à Saumur, des ouvrages de la LIBRAIRIE CATHOLIQUE de Victor PALME. (621)

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du **Copahu** jointes à l'action anti-blennorrhagique du **Copahu**. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'infirmité d'urine. — Prix : 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

à base de pyrophosphate de fer et de magnésie.

CE SUIVANT CONSTITUE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix : 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D^r BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humoral du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix : 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé.

Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ^r de M. Brou.

Saumur, imprimerie P. GODET.